



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## organisation

Question écrite n° 18950

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales au sujet du calendrier électoral prévisionnel pour l'année 2007. Il apparaît qu'au terme du renouvellement normal des différents mandats électoraux (président de la République, Assemblée nationale, conseils municipaux et la moitié des conseils généraux), que si aucun événement politique ne vient écourter l'un d'entre eux, les mandats actuels des députés, maires et conseillers généraux prendront fin au mois de mars 2007, celui du président de la République au mois de mai de la même année. Or la jurisprudence en matière de calendrier électoral nous indique plusieurs principes : priorité de l'élection présidentielle : en 1995, les élections municipales avaient été repoussées de mars à juin afin de conserver cette prééminence présidentielle. En 2002, les élections législatives ont été repoussées de mars à juin pour les mêmes raisons ; impossibilité matérielle d'organiser plus de deux scrutins différents simultanément, impossibilité politique de faire concorder l'élection présidentielle et les élections législatives à une même date ; impossibilité sociale d'organiser un scrutin national lors des deux mois d'été. En conséquence, puisqu'il apparaît incompatible avec la jurisprudence que le renouvellement de ces mandats se fasse à la date prévue pour chacun par le code électoral, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

### Texte de la réponse

Au cours de l'année 2007, pas moins de cinq scrutins politiques doivent être organisés : élection du Président de la République, élections législatives, renouvellement général des conseils municipaux, renouvellement de la série des conseillers généraux élus en 2001 et, enfin, renouvellement du mandat des sénateurs de la série A élus en 1998. Outre la sollicitation très forte du corps électoral induite par la tenue à des échéances rapprochées de ces diverses élections, le déroulement de l'ensemble de ces scrutins s'avère également complexe du fait des contraintes de nature législative, voire constitutionnelle, très strictes qui régissent leur dates et leurs modalités d'organisation. C'est pourquoi le Gouvernement vient d'engager une réflexion afin d'examiner toutes les possibilités, éventuellement de report de certains scrutins, qui peuvent être envisagées dans le cadre du respect des principes constitutionnels et de la jurisprudence du Conseil constitutionnel sur la prorogation du mandat des élus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18950

**Rubrique :** Élections et référendums

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 mai 2003, page 4025

**Réponse publiée le** : 14 juillet 2003, page 5666